

**François Loos annonce la portabilité des numéros mobiles  
en métropole pour le 21 mai 2007**

**François Loos, ministre délégué à l'Industrie, confirme la mise en œuvre effective du nouveau dispositif de portabilité des numéros mobiles en métropole, en moins de dix jours pour les clients, dès le 21 mai 2007.** A compter de cette date, les clients pourront changer d'opérateur mobile, en moins de dix jours, tout en conservant leur numéro. Cette annonce intervient après une première phase de tests concluante. **La France sera ainsi le premier pays au monde à réussir la mise en œuvre d'un processus de portabilité du numéro impliquant un si grand nombre d'acteurs** pour assurer une portabilité en moins de dix jours au bénéfice des consommateurs. Les clients pourront plus facilement faire jouer la concurrence sur un marché qui compte désormais quatorze opérateurs mobiles.

Suite aux tests effectués, le bilan réalisé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) avec les opérateurs mobiles et le Groupement d'intérêt économique « Entité de gestion de la portabilité » (GIE EGP), a mis en évidence les éléments suivants :

- les opérateurs ont poursuivi leur développement conformément au nouveau calendrier d'ouverture commerciale au printemps 2007 ;
- Le GIE EGP a présenté à l'ARCEP le bilan des tests réalisés depuis le 4 décembre avec les dix premiers opérateurs.

Au vu des résultats positifs, le président du GIE EGP, en accord avec l'ensemble des opérateurs, a informé le ministre de sa capacité à mettre en exploitation le système central de portabilité et à l'interconnecter avec les quatorze systèmes d'information exploités par les opérateurs français pour le 21 mai.

Sur la base de ces éléments, le calendrier de lancement commercial sera le suivant :

- **21 mai 2007 : ouverture commerciale du nouveau processus de portabilité mobile.** Un client pourra contacter le nouvel opérateur de son choix qui prendra en charge sa demande de portabilité de son numéro et sa demande de résiliation de son contrat avec l'opérateur qu'il quitte ;
- **28 mai 2007 : portage des premiers numéros suivant le nouveau processus.** Les premiers clients ayant demandé la portabilité le 21 mai verront leur numéro porté ce jour, soit 7 jours après leur demande.

D'ici à l'ouverture commerciale de ce nouveau système, les opérateurs ainsi que le GIE EGP poursuivront les tests nécessaires et lanceront la phase de migration du processus actuel vers le nouveau dispositif.

**Contact presse** : Cabinet de François Loos: Hélène Philip, Tél : 01 53 18 44 85.  
GIE portabilité : Nicolas Houéry Tél : 01 47 55 30 07.  
ARCEP: Jean François Hernandez Tél 01 40 47 70 33.